

FLASH-INFOS N° 1/2021

Janvier 2021



**COVID 19
RESTONS
PRUDENTS**

SOMMAIRE

- Editorial (p 1)
- Conseil municipal du 21/12/20 (p2)
- Décès M. Bernard Rousseau (p3)
- Vœux de M. le Maire (p4)
- Colis aux anciens (p7)
- Saint Nicolas / école (p8)
- Saint Nicolas / Verrerie (p9)
- Restaurant scolaire (p10)
- Participation des écoliers au Téléthon (p11)
- Poème "le bonheur des retrouvailles" (p12)
- Travaux commune (p13)
- Information hivernale (p14)
- Investissement matériel (p15)
- Sécurité (p15)
- La COVID (p16)
- Décès M. Bourlon (p17)
- AEL Fains (p18)
- Etat Civil 2020 (p19)
- Animaux errants (p20)
- Déjections canines (p20)

CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65
Fax : 03 29 45 55 75
✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site : www.fains-veel.fr



EDITORIAL

ESPOIR ET CONFIANCE POUR 2021

Laissons derrière nous, et sans regret, une année 2020, qui a été pesante et anxiogène à vivre, et accueillons avec espoir, confiance et vaillance, cette nouvelle année, pour mener à bien nos projets.

L'équipe municipale, que vous avez mise en place en mars dernier en lui accordant votre confiance, a géré au mieux cette crise sanitaire sans précédent.

Nous attendons tous, avec impatience, des jours meilleurs, pour retrouver une vie normale.

Vie normale, au cours de laquelle, le cercle familial pourra se retrouver sans barrière, sans distanciation, la jeunesse pourra de nouveau faire la fête, les associations reprendront vie, les stades, les salles culturelles, sportives retrouveront leurs publics et leurs clameurs, les restaurants, les bars permettront d'échanger des moments de convivialité, les commerces, entreprises retrouveront leurs chiffres d'affaires, et les personnels soignants un rythme moins soutenu.

Le retour à cette vie normale, c'est la science qui nous le permettra, grâce aux efforts déployés pour mettre au point, dans des délais extraordinaires, les vaccins qui doivent nous libérer de ce virus.

Il nous appartient de faire confiance et de participer aux prochaines campagnes de vaccination, pour stopper la propagation de ce mal.

Depuis le premier vaccin, mis au point contre la rage, par Louis Pasteur, en 1885, les nombreux vaccins successifs ont permis de maîtriser nombre de maladies, comme la variole, la poliomyélite, la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, la varicelle.....

Alors confiance et espoir, mes chères Concitoyennes, et chers Concitoyens, pour cette nouvelle année 2021

Bonne année à vous tous et à tous vos proches.

Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Conseiller Départemental

VOUS TROUVEREZ AVEC CE FLASH-INFOS

L'AGENDA 2021 DE LA COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/12/2020

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité

GESTION DE LA CRISE COVID 19 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA DUREE DE L'ETAT

D'URGENCE SANITAIRE : Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie, considérant que la salle du Conseil Municipal ne répond pas aux normes de surface requises, il a été décidé que les réunions du conseil municipal se dérouleraient salle Rostand, 10, place de la Mairie jusqu'au 16 février 2021, et à huis clos, comme demandé par les services de la Préfecture.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DE BAR-LE-DUC SUD MEUSE : Par délibération en date du 18 décembre 2020, le conseil syndical s'est prononcé en faveur du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, ainsi que de documents d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale, à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, sauf opposition d'une minorité de blocage des communes membres. Prenant en considération la charte de gouvernance formalisant les engagements municipaux et intercommunaux, et notamment les priorités exprimées par chaque commune en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme, qui seront obligatoirement prises en compte par la CA dans la démarche d'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal, le conseil municipal a approuvé le transfert de compétence.

DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE

: Des subventions sont sollicitées pour les trois projets suivants : 1) Aménagement en giratoire du carrefour entre l'allée Sainte Catherine et les avenues Vaux Mourot et Nolière et réaménagement d'un arrêt bus pour un coût HT de 104 548 €. 2) Création d'un trottoir entre le giratoire du centre de secours et celui de la Héronnière pour un coût HT de 33 355 €. 3) Pose d'un panneau lumineux informant de la limitation de vitesse à 30 km/h, rue de Bégarenne.

APPUREMENT DE COMPTES DE TIERS - AUTORISATION AU COMPTABLE

: Autorisation est donnée à Madame le Comptable Public pour procéder à la régularisation des comptes de tiers concernant des créances de la copropriété du bâtiment de la Verrerie, et à leur réinscription au budget 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU TITRE DE LA DETR

: Les investissements prévus dans le cadre d'une demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police étant également éligible à la D.E.T.R, une subvention à hauteur de 40 % est sollicitée pour l'aménagement en giratoire du carrefour entre l'Allée Sainte Catherine et les avenues Vaux Mourot et Nolière, et pour la création d'un trottoir avenue de la Libération.

DEMANDE DE SUBVENTION 2021 AU C.D. AU TITRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

: Sur la base de la présentation d'un projet pédagogique et du programme d'activité, une subvention de fonctionnement est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES IMPASSE DE RONDEVAL

: Afin de permettre la construction sur une parcelle qui figurait dans la zone constructible dans notre PLU, l'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sera réalisée par la Communauté d'Agglomération, compétente dans ce domaine, sur une longueur d'environ 20 mètres, et pour un montant HT de 17 000 €. La participation de la commune sera de 50 %.

RESTITUTION AUX FERMIERS DES DEGREVEMENTS DE LA TAXE FONCIERE POUR PERTE DE RECOLTES DUE A LA

SECHERESSE 2020 : Cette restitution concerne neuf agriculteurs et s'élève à 498,00 €.

TARIS 2021

: Les tarifs concernant l'occupation de l'espace public, le centre de loisirs, les concessions funéraires et la location des salles communales sont reconduits pour 2021, sans augmentation.

DECISION MODIFICATIVE N°1 CAISSE DES ECOLES

: Des virements de crédit, depuis la section de fonctionnement pour un montant de 900 €, permettent de couvrir le dépassement budgétaire de la section d'investissement.

EXECUTION DU BUDGET 2021 AVANT SON ADOPTION

: Afin de permettre un basculement comptable entre les exercices 2020 et 2021, les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été adoptées de façon à autoriser des dépenses d'investissements à hauteur de 25 % du budget d'investissement 2020.

LIGNE DE TRESORERIE

: La ligne de trésorerie est renouvelée pour un montant de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Elle permet de faire face à des décalages entre les recettes et les dépenses.

PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DES RISQUES : DOCUMENT UNIQUE - BILAN 2020 - PREVISION 2021

: Le montant des dépenses 2020, effectuées pour améliorer les conditions de travail du personnel et pour faire face au risque sanitaire, s'élève à 69 163,64 €. Le montant des dépenses prévisionnelles pour 2021 est de 6 387 €. S'y ajouteront des dépenses pour la réalisation en régie de la remise en état d'un local sanitaire, et la création d'un local de stockage.

MOTION RN 135

: L'annonce par l'Etat du relèvement de 48 M€ à 81,5 M€ du coût de la déviation de Velaines, avec une demande de participation complémentaire des collectivités territoriales (Région, Département, Communauté d'Agglomération) au coût des travaux et ce préalablement à leur démarrage, a conduit le conseil municipal à s'associer à la Motion votée par le Département et la Communauté d'Agglomération. Celle-ci dénonce l'attitude de l'Etat et la perte de confiance qui en résulte et alerte sur un retrait des collectivités territoriales des négociations indispensables à la réalisation du projet CIGEO.

DECES DE MONSIEUR BERNARD ROUSSEaux

Disparition brutale d'une figure locale



Hospitalisé le 22 décembre 2020, Bernard est décédé le 31 décembre, au matin. Né le 17 février 1939 à Longwy, il devait fêter ses 82 ans le mois prochain.

C'est l'exode de 1940, sous la poussée allemande, qui a conduit ses parents agriculteurs, à s'établir, avec toute la fratrie, dont Bernard, sur une exploitation de 30 hectares, en location, « Ferme Saint-Etienne », à Véel.

Incorporé dans l'armée en 1958, il fit son service militaire pendant 10 mois, en Allemagne, avant d'être affecté à LAKAL, en Algérie, à la frontière Tunisienne, où, pendant 18 mois, il assura le gardiennage d'un phare. Cela lui valut l'attribution de la croix de la valeur militaire, avec citation.

A son retour en 1961, il fit l'acquisition de la ferme exploitée par ses parents, et qui était la propriété de monsieur Marcel ROBINET.

Tout au long de sa carrière, il agrandit l'exploitation, qui totalise 125 hectares, exploitée en polyculture, à prédominance élevage.

Bernard fit valoir ses droits à la retraite le 1 janvier 2000, et transféra l'exploitation à sa famille, sous une forme sociétale, tout en n'hésitant pas à prêter main forte, quand il le fallait.

Conseiller municipal de Véel, puis de Fains-Véel, pendant 6 mandats, de 1965 à 2001, il assumait les fonctions de Maire-délégué de Véel, de 1987 à 2001, date à laquelle il ne souhaita pas renouveler son mandat, mais s'engagea au sein du Centre Communal d'Action Social de la Commune, dont il est resté membre jusqu'en 2020.

Le week-end des 19 et 20 décembre, il distribuait les colis de fin d'année aux personnes de plus de 70 ans, à Véel, avec son épouse Odile.

Bernard fut un membre influent de la commission, lors du remembrement de Véel, et de la relance de la fête patronale de la Saint-Martin.

Les plus anciens se souviendront qu'il n'hésitait pas à ouvrir sa propriété, pour l'organisation annuelle d'un grand Ball-trap, qui était également un week-end festif et chaleureux.

Bernard était un homme fidèle à ses convictions, au caractère trempé, forte tête diront certains, mais attachant.

C'était un terrien, attaché à la nature, qui demeurera présent dans nos mémoires.

Nous adressons à son épouse, Odile, à ses enfants et petits-enfants, un témoignage d'affection, tout en partageant leur peine.

Gérard ABBAS
Maire

MESSAGE DU MAIRE A LA POPULATION (pas de cérémonie des vœux)

Pandémie de covid-19 oblige, il n'y aura pas de cérémonie des vœux, organisée, habituellement chaque année, salle Rostand, et au cours de laquelle, étaient invités les acteurs institutionnels, économiques, sociaux, éducatifs, culturels, sportifs, associatifs de la Commune, en présence du Député, des Sénateurs, de la Présidente de la Communauté d'Agglomération et Conseillère Départementale, des Directeurs de la Police Nationale, et du Centre Hospitalier Spécialisé, des représentants du Centre de Secours, de l'ONF, de la Trésorerie Principale....

Mes chères Concitoyennes et chers Concitoyens,

Pour la première fois, depuis que je suis Maire, je dois me résoudre à annuler la traditionnelle cérémonie des vœux aux forces vives de la commune. Une décision évidemment difficile à prendre, car chacun sait combien j'affectionne ces moments d'échanges et de convivialité.

La crise sanitaire ne m'aura pas laissé le choix, mais j'ai néanmoins souhaité m'adresser à vous, en ne dérogeant pas à la diffusion, dans notre flash infos, du discours, que j'aurais aimé prononcer, lors de cette rencontre annulée.

L'année deux mille vingt a été marquée par deux moments forts. D'abord, bien évidemment, par cette crise sanitaire sans précédent, que nous avons gérée, je crois, le mieux possible. Quand je dis "nous", je pense d'abord à toute l'équipe municipale, et aussi à tous les acteurs, personnels soignants, associations, bénévoles, agents municipaux, et vous, Finnois et Veillots, qui vous êtes montrés solidaires et exemplaires, au quotidien.

Vous le savez, la Commune et la Communauté d'Agglomération ont toujours été en pointe dans la lutte contre la covid 19, avec la réorganisation des services municipaux, l'accueil des enfants des personnels soignants, dans nos écoles et en périscolaire, l'équipement des bâtiments pour respecter les normes sanitaires, le maintien et la défense du secteur économique, la distribution de masques à la population, aux enfants, aux résidents des maisons de retraite, aux usagers du TUB.

Notre Centre Communal d'Action Sociale, piloté par Anne Molet, adjointe au Maire, a été particulièrement attentif aux besoins des personnes âgées isolées, en surveillant, notamment, la distribution de repas, et la livraison de courses à domicile.

Le service public de la Commune n'a pas été en reste, lui qui est demeuré aux avant-postes, et a continué à maintenir des prestations de qualité envers la population, à adapter les bâtiments communaux, pour permettre l'accueil du public, et des enfants, au sein des écoles, aux meilleures conditions sanitaires possibles, et à assurer l'entretien des espaces verts et de la voirie.

L'autre moment fort, ce fut les élections municipales, organisées, elles aussi, dans le contexte très particulier de la covid, et sur une période de trois mois. Ce qui a entraîné une abstention massive. Ce moment démocratique important a permis aux Finnois et Veillots de me renouveler leur confiance, ainsi qu'à mon équipe, largement remaniée.

A une époque où la tendance est au « démagisme » des politiques, croyez que je suis extrêmement sensible à cette marque de confiance renouvelée, marquant ainsi le soutien à une politique équilibrée, entre ambition forte, au sein d'une Communauté d'Agglomération qui étend son emprise sur le territoire, et maintient de notre entité Finnoise et Veillotte.

Malgré ce contexte si particulier de crise sanitaire et de période électorale, la commune a continué à travailler pour vous, tout d'abord, en évitant de porter atteinte à votre pouvoir d'achat, et ce, en maintenant nos taux de fiscalité 2019 et 2020 sur ceux de 2018, ainsi que les tarifs des services périscolaires, et ce, depuis 5 ans, mais également en maintenant sa qualité de service, son niveau d'investissement alors que l'Etat continuait à diminuer ses dotations, malgré ses promesses.

En 2021, l'équilibre du budget s'avère d'ores et déjà plus délicat, car la crise de la covid 19 a coûté plus de 65 000 euros à la commune, en dépenses supplémentaires, et en recettes non perçues, alors que le produit des ventes de coupes de bois sera inférieur de 105 000 euros à celui de l'année précédente.

Dans le domaine économique, malgré ce contexte, plusieurs entreprises ont poursuivi leurs investissements.

Il en est ainsi de MICHEL TP, zone sous-Lambelloup et de LORRAINE-ENERGIE, 8 avenue de la Libération qui ont agrandi ou aménagé leurs locaux professionnels.

France-PAREBRISSE a fait l'acquisition des anciens locaux TERREA, zone de la Varenne, pour y localiser son activité, précédemment située dans l'ancienne verrerie.

Monsieur PERRIN, de SPORT BIKE, a pris sa retraite, tout en transférant son activité Vélos et Motos à sa fille, et a libéré un entrepôt, loué à la commune, dans l'ancienne verrerie; Celui-ci a été repris par l'entreprise WORLD-RECUP, recyclage mobilier et article de décoration.

Plusieurs enseignes se sont installées, attirées par notre dynamisme et notre attractivité : le salon de coiffure CAROLINE, dans l'ancienne verrerie 6 ter avenue de la Libération, La PLOMBERIE FINNOISE, 26 rue d'Egremont, le garage VILVAUX, 31, rue de Véel.

J'en profite d'ailleurs, pour vous inciter plus que jamais à privilégier nos commerçants et artisans locaux lors de vos achats, ceux de Fains-Véel, bien sûr et ceux situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

Cette attractivité de notre commune est due à plusieurs facteurs. Tout d'abord, un environnement préservé, maîtrisé, à deux pas de Bar-le-Duc, mais aussi, à une politique urbanistique, ayant permis de conserver et réhabiliter les cœurs historiques de Fains et de Véel, mais aussi de maîtriser l'extension des constructions grâce à des lotissements accrochés aux centres des deux bourgs, évitant tout mitage territorial.

Notre PLU, rejeté par le tribunal administratif, sur requête de la Direction Départementale des Territoires, assurait une préservation de la nature, avec le classement en zone de vergers des coteaux situés entre Fains et Véel, et un règlement interdisant tout déboisement intempestif des massifs forestiers et bosquets. C'est d'ailleurs dans le respect de cette politique que nous procéderons au reboisement de 10 hectares, avec l'aide de l'ANDRA, qui vient de nous confirmer son accord, après expertise des zones proposées, ravagées par la tornade de septembre 2015.

L'autre élément important d'attractivité est la desserte par les transports en commun du TUB.

L'offre de transport va encore s'améliorer, car, dans le cahier des charges soumis au futur délégataire de ce service public, pour une mise en œuvre en septembre prochain, la ligne 1, au cadencement horaire, et desservant la vallée de l'Ornain depuis Ligny, sera étendue jusqu'à la zone commerciale de la Varennes, avec correspondances possibles avec l'actuelle ligne 4, qui dessert déjà le centre de Bar-le-Duc. Ces évolutions seront propices à fixer les principaux arrêts sur la commune et les équiper d'abris de bus.

Cependant, cette attractivité, nous ne pouvons actuellement la satisfaire en terrains à bâtir, en raison d'un blocage, par les services de l'Etat, de toute nouvelle attribution de certificat d'urbanisme opérationnel en périphérie immédiate de la commune, dans le prolongement des constructions existantes.

Situation que nous espérons pouvoir débloquent, avec l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, compétence que le conseil municipal a décidé de transférer à la Communauté d'agglomération.

Cette politique malthusienne, résultante d'une application très restrictive de la loi ALUR par les services de l'Etat, empêchant d'accueillir de nouvelles constructions, est préjudiciable, non seulement à la commune, mais également à la Communauté d'Agglomération, qui perdent des occasions de fixer une population nouvelle.

Un Maire doit toujours avoir une vision à long terme, pour que sa commune continue à bénéficier d'un plus grand dynamisme et évite de tomber dans l'anonymat et la relégation de cité dortoir.

Ainsi, sur le site du Centre Hospitalier Spécialisé, rue du Presbytère, avec la Communauté d'Agglomération dont c'est la compétence, nous projetons la construction du pôle de la future maison médicale pluridisciplinaire, regroupant médecins, infirmières, kinésithérapeutes, dentiste, diététicienne, psychologue,...et l'accueil d'une résidence seniors « Ages et Vie », complétée de la construction de quelques appartements par l'OPH.

En 2019, les professionnels de santé de la commune ont établi un projet de santé, préalable à la création de la maison de santé. Celui-ci a été validé par l'Agence Régionale de Santé, ce qui devrait permettre de progresser sur ce dossier.

A côté de ce projet d'envergure, la vie quotidienne doit rester une préoccupation majeure.

Aussi en matière d'enfance, après un travail du projet en commun avec les quatre assistantes maternelles concernées, et après recherches des financements auprès de nos partenaires financiers, je vous annonce que nous allons lancer, dès le mois de janvier, les appels d'offre auprès des entreprises, pour reconvertir l'ancien presbytère en Maison d'Assistants Maternelles.

En raison de la crise sanitaire, la consultation des entreprises, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Mairie, n'a pu intervenir que fin 2020. L'analyse des offres, et les quelques ajustements techniques, concernant le choix définitif des matériaux demandés par l'Architecte des bâtiments de France, nous permettent de prévoir un lancement des travaux au printemps prochain.

En revanche, nous avons pu achever les travaux d'enfouissement des réseaux, rue de Fains, avec réfection du trottoir, et mener à terme les travaux de réhabilitation des voiries de la rue de Rondeval et de l'impasse de la Varenne, avec l'aménagement de trottoirs, rues de Bégarenne et avenue de la Libération, sécurisant ainsi les cheminements piétonniers. Pour l'année à venir, les travaux de voirie concerneront l'avenue de la Vaux Mourot, et la prolongation du trottoir, avenue de la Libération, permettant ainsi, un bouclage avec la rue de Bar.

Nos nombreux et traditionnels rendez-vous festifs, culturels, sportifs, organisés par la commune ou le tissu associatif, tous annulés en raison de la crise sanitaire, ont manqué à la vie sociale, contribuant à la morosité ambiante.

Voilà mes chères Concitoyennes et chers Concitoyens, les quelques mots que je souhaitais vous adresser, bien que je n'ai pu le faire de vive voix aux forces vives de la commune, comme c'est la tradition.

Tout en espérant que vous ayez pu passer de très bonnes fêtes de fin d'année, malgré les restrictions imposées, je vous souhaite d'entamer enfin cette nouvelle année avec espoir. Et en premier lieu, celui de retrouver une vie meilleure, surtout une bonne santé, en particulier pour tous ceux qui ont eu la malchance de contracter le virus et qui ont tant souffert.

L'espoir aussi, pour toutes celles et tous ceux, qui n'ont pu retrouver ou qui ont perdu leur emploi, de voir un horizon meilleur s'ouvrir devant eux, par une reprise économique, qu'on espère tous pour 2021.

Donc, très belle année 2021, à vous tous, et à tous vos proches.

**Message de Gérard ABBAS, Maire, Conseiller Départemental,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, à l'intention des Finnois et Veillots.**

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL AUX ANCIENS

Elus et bénévoles prêts pour la distribution des colis de Noël



C'est la coutume depuis de nombreuses années, à l'approche des fêtes, la municipalité et les bénévoles rendent visite aux aînés et jouent un peu le rôle du Père Noël en offrant un joli colis, composé de produits gourmands.

En l'absence du traditionnel repas, supprimé en raison de la crise sanitaire, le nombre de coffrets a fortement augmenté. Réalisée le week-end des 19 et 20 décembre 2020 sur les communes de Fains et de Véel, la tournée a été chargée, avec la distribution des paniers gourmands aux 378 bénéficiaires de plus de 70 ans.

Les distributeurs ont reçu un accueil chaleureux. Dans le strict respect des gestes barrières, mais avec leur plus beau sourire derrière leur masque, ils ont souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à tous les bénéficiaires.



174 colis solo + 102 colis duo



VISITE DE SAINT NICOLAS A L'ECOLE MATERNELLE

Lundi 7 décembre, le grand patron des écoliers est allé rendre visite aux enfants des classes maternelles. Ces derniers, très sages et émerveillés, ont remis leurs dessins à Saint Nicolas.



Dessins des enfants



Saint Nicolas au balcon



SPECTACLE SAINT NICOLAS AUX VERRERIES



Samedi 19 décembre, les enfants scolarisés sur la commune ont assisté au spectacle «Il était une fois la mamie Sirikiki», dans le respect des conditions sanitaires imposées par le COVID 19, lors de 2 séances dans la grande salle des Verreries.



Bonjour les enfants.
Avez-vous aperçu le père Fouettard avec ses triques?



Saint Nicolas et Père Fouettard ont fait sensation. Ensemble, ils ont remis à chaque enfant des gourmandises, et bien sûr, la trique très convoitée du Père Fouettard...



Décorations salle de la verrerie



SOUPE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Vendredi 11 décembre 2020, les enfants inscrits au restaurant scolaire se sont régalés d'une délicieuse soupe aux légumes.



Des bols vides...
Des enfants contents et ravis...
Pour preuve, ces photos...



PARTICIPATION DES ECOLIERS AU TELETHON 2020

Plusieurs écoles meusiennes, dont celles de Fains-Veel, ont participé au Téléthon 2020. Les écoliers ont couru, pour récolter des fonds, qui seront reversés pour la recherche médicale. Des joues rouges, des mains blanches, le souffle un peu coupé, des points de côté... Malgré tous ces petits désagréments, les écoliers Finnois ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour participer au Téléthon organisé dans le cadre scolaire. Habituellement, les élèves de toutes les écoles participent sur un même site, mais avec la crise sanitaire, cela n'a pas été possible. Pour autant, décision a été prise de maintenir l'événement qui se déroule traditionnellement le vendredi, veille du grand week-end du Téléthon.



Les courses se sont déroulées dans les écoles et chaque classe participait individuellement comme l'imposait le protocole sanitaire mis en place par l'éducation nationale.

Un projet fédérateur autour du vivre ensemble, une valeur importante au sein de l'école, mais aussi en cette période particulière.



L'objectif de ces courses étant de parcourir un maximum de tours pour récolter le plus d'argent possible en faveur du Téléthon. Des urnes avaient été placées dans les écoles et les parents étaient invités à sponsoriser les tours de leur enfant..

Un grand bravo aux jeunes sportifs

POEME

Le bonheur des retrouvailles

Presque tous les pays sont atteints par la
Méchante COVID,
Comparable à une guerre silencieuse, mortelle,
Avide,

De faire souffrir de toutes les manières,
D'empêcher de profiter des bonheurs d'hier.
Que la trêve des fêtes égaye les retrouvailles,
Entre les enfants, les parents, les familles,
Permette de se regarder, de rire oubliant

La grisaille,
Les grands parents auront les yeux qui brillent...
Savourons ces précieux réveillons,
Mais avec mille précautions !
Après la pandémie, les jours moroses,
Le printemps reviendra et le temps des roses...

L'espérance nous conduit à l'ESPOIR.

CARPE DIEM

« Cueille le jour présent... »

Chantal PIERRE

TRAVAUX

Réalisation d'un trottoir rue des Sablons à VEEL

Ce trottoir, conforme aux normes «Personnes à Mobilité Réduite», sécurise les accès aux nouveaux pavillons, depuis le chemin rural dit de Vieille arme jusqu'à la dernière parcelle de la rue des Sablons. Les travaux ont été confiés à l'entreprise MICHEL T.P de Fains-Véel.



Arasement des accotements de la piste entre Fains et Véel

Les accotements du chemin reliant Fains à Véel, le long de la départementale 185, ont été arasés, afin de rendre l'accès plus aisé aux nombreux piétons et cyclistes empruntant cette piste. Les travaux ont été confiés à l'entreprise LAFROGNE de Longeville-en-Barrois.



INFORMATION HIVERNALE / PRUDENCE

Même si les hivers ne sont plus aussi rigoureux que par le passé, la commune met tout en œuvre pour assurer de bonnes conditions de circulation aux usagers sur les axes du territoire. L'hiver, au fil des ans, se montre toujours capricieux et fluctuant. L'an dernier, nous avons connu le plus chaud depuis le début du XXe siècle. Ainsi, la commune a été sollicitée, plus pour des problèmes de routes inondées ou de tempêtes que pour la neige. La société SEETP n'a pas souhaité renouveler son contrat. La commune a contracté avec l'entreprise LAFROGNE de Longeville en Barrois. Cette dernière est venue reconnaître les routes devant être déneigées. Cinq parcours par ordre de priorité ont été instaurés.

Localisation des bacs à sel sur la commune

Impasse des coteaux	Impasse du Phare de Véel	Rue St Martin
Impasse de Rondeval	Rue d'Égremont	Rue de Véel
Chemin des Guillets	Rue des Sablons	Avenue de la Vaux Mourot
Chemin des Bateliers	Rue de Tourteloup	Rue St Christophe
Chemin de Pisseloup	Rue de la Chalaide	Avenue de Nolière
Cimetière de Fains	Rue de Rondeval	Chemin du Haut bois

Le sel stocké aux endroits stratégiques de la commune ne doit pas être utilisé à des besoins personnels. Régulièrement, des bacs sont retrouvés vides. Par conséquent, les auteurs de ces incivilités seront sanctionnés.



Règles de bonne conduite à appliquer lors de la période hivernale, en rappelant que verglas et neige sont des risques ordinaires de la circulation, contre lesquels les usagers doivent se prémunir en prenant toutes précautions utiles et nécessaires.

- ↪ **Déneiger les trottoirs au droit de votre propriété**
- ↪ **Etre vigilant sur les risques de verglas rue de Bégarrenne où des panneaux « risque de verglas » signalent les dangers de ce secteur humide**
- ↪ **En cas d'enneigement, interdiction de stationner dans les rues Haute de Véel, Chalaide, Demoget, et Cachon**
- ↪ **N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau et les canalisations.**

INVESTISSEMENT MATERIEL



En décembre 2020, la commune a fait l'acquisition d'un tracteur neuf de 100 CV, pour un montant TTC de 50 000 € .

Ce tracteur sera utilisé notamment pour le fauchage des buissons et herbes, des bordures de routes et chemins ruraux, ainsi qu'à l'élagage des chemins forestiers et ruraux.

SECURITE



Une convention de coordination, entre la Police Municipale de la commune et la Police Nationale de Bar-le-Duc, permet des contrôles et des patrouilles en commun, sur le territoire de Fains-Véel.

Chaque trimestre, une réunion est organisée au commissariat de Bar-le-Duc, avec la présence d'un référent de la participation citoyenne, domicilié au lotissement du Golf, et d'autres acteurs, comme l'OPH, pour recenser les problèmes de sécurité rencontrés sur la commune. A l'issue, des préconisations sont suggérées et peuvent être mises en place.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire, ont été effectués en commun :

- 4 patrouilles pédestres (centre-ville, lotissement de sources, lotissement du golf) ;
- 3 contrôles poids lourd (rue de la gare et rue du Château) ;
- 2 contrôles (avenue de la Libération) ;
- 1 contrôle vitesse (rue d'Egremont) ;
- 5 contrôles (Rond-point de la « Héronnière ») ;
- 1 contrôle poids lourd avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (zone « Sous-Lambeloup »).

La Police Nationale effectue d'autres contrôles sur le territoire de la commune inopinément et également à la demande de M. le Maire.



LA COVID EN 2021

Le virus circule toujours.

**Ne pas respecter les gestes barrières,
C'est prendre des risques, pour soi et pour ses proches.
On peut tous être touchés, alors on doit tous se protéger.**

Attention couvre feu à 18 heures depuis le 2 janvier 2021

Les fêtes de fin d'année sont terminées. Afin de commencer l'année 2021 sereinement, nous vous rappelons quelques mesures de précaution, en attendant les effets de la campagne de vaccination en cours. Pour beaucoup, avec la présence de ce virus, il a fallu réinventer le sens de la fête en petit comité. Pour quelques-uns, l'envie de se retrouver, de faire comme si de rien n'était, a été plus forte, et certaines recommandations de prévention n'ont pu être respectées. Or, le virus est particulièrement actif en Meuse, et vous pouvez être un porteur/transmetteur à votre insu.

Vous avez un doute sur une possible contamination, ou vous présentez des signes de la maladie, prenez contact avec votre médecin.

Appliquez le TAP : Tester, Alerter, Protéger,

- T** : Faites un dépistage, et en attendant les résultats, mettez-vous en isolement, ainsi que les proches qui vivent avec vous.
- A** : En cas de forte présomption, et/ou si le test est positif, alertez les personnes qui ont été en contact avec vous, en lien avec votre médecin et/ou la caisse d'assurance maladie (Il est vivement conseillé de télécharger l'application « # tousanticovid »)
- P** : Protégez vos proches qui vous sont chers, en suivant les recommandations du site gouvernemental « mesconseilscovid.sante.gouv.fr »

Pour tous, poursuivez les mesures de prévention du gouvernement :

- ↪ **Évitez les déplacements et les contacts inutiles,**
- ↪ **Respectez la distanciation,**
- ↪ **Appliquez le port du masque systématiquement en zone fréquentée,**
- ↪ **Pratiquez le lavage des mains aussi souvent que nécessaire.**

Ces mesures n'excluent pas de maintenir les liens sociaux. N'oubliez pas de contacter vos proches, ou ceux qui vous semblent isolés, par téléphone, par

Toutes les informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Protégeons-nous, portons tous des masques



Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15



DECES DE M. MICHEL BOURLON (un pilier de l'harmonie municipale)

Michel Bourlon, tubiste à l'Orchestre d'Harmonie de Fains-Véel, nous a quittés le 13 décembre dernier. Véritable figure emblématique, il aura passé plus de 30 ans dans les rangs de l'ensemble, à servir la musique et la vie culturelle de Fains-Véel et ses alentours.

Natif de Bar-le-Duc, il a toujours été passionné par la musique. Petit, déjà, poussé par cette passion et un incroyable talent de bricoleur, il fabriqua sa première guitare.

Multi-instrumentiste, il est entré en 1988 en tant que tubiste dans l'Orchestre Finnois avec ses deux fils, Pascal au saxophone et Olivier au trombone. Mais la transmission de son amour de la musique ne s'est pas arrêtée là, puisque 2 ans plus tard, il a su faire venir sa fille Adeline au hautbois et son épouse Monique à la clarinette.

Quelques années sont passées, les enfants sont partis construire leur vie et fonder leur famille loin, du domicile familial, et Michel et son épouse sont restés. Fidèles à l'Orchestre et présents chaque vendredi soir pour la répétition hebdomadaire !

Toujours avec le sourire, Michel montait les escaliers menant à la salle de répétition, son impressionnante et lourde boîte d'instrument à la main. En arrivant, il avait toujours un mot gentil pour les musiciens qui étaient, comme lui, déjà là et toujours en avance : véritable qualité pour un musicien ! Toujours une parole agréable, une histoire à raconter ou un conseil pour ses collègues de pupitre.

Et parce qu'il ne vivait pas sa passion à moitié, Michel, c'était aussi un caractère affirmé. Bref, Il était de ceux qui font vivre les répétitions. Il était de ceux qui donnent, par leur personnalité, une âme à un ensemble.

Tout cela, et bien plus encore, c'est tout ce qui va manquer aux musiciens de l'orchestre dorénavant, eux qui ne verront plus les 2 gros yeux (et ce sourire !) floqués sur le pavillon de son instrument, dominer l'ensemble.

Chacun avec nos souvenirs de lui, avec nos anecdotes sur lui, avec nos images de lui en tête, nous nous souviendrons de notre ami Michel.

Nous ne t'oublierons pas. »



AEL FAINS-VEEL

Les AEL Fains-véel est une association créée en 1958 regroupant deux sections :

- ♦ La **section randonnée**, gérée par Mr Gérald Lefèvre, qui organise des randonnées « famille » tous les dimanches matins.
- ♦ La **section tennis de table**, gérée par Mr Franck Germain.

Le Club de Tennis de Table de Fains-Véel est affilié à la Fédération Française de Tennis de Table.

Deuxième club meusien avec 104 licenciés, il propose des entraînements adaptés à chacun.



Pour les plus jeunes, des entraînements dirigés, en fonction de l'âge, avec :

- Une section Baby Ping pour les 4 / 7 ans, le mardi de 18h à 18h30 (jeux de balles pour développer la motricité).
- Pour les 7/15 ans, des groupes d'entraînements sont dispensés, les mardis de 18h30 à 20h00, sur le thème « apprentissage et perfectionnement de la pratique du tennis de table ».
- Pour les adultes, trois créneaux d'entraînements dirigés, pour les loisirs et les compétiteurs : les lundis, jeudis et vendredis à partir de 20h30.

Le club propose également des compétitions pour tous les âges et niveaux. Le club est également présent sur les événements communaux : Fête du Sport, 13 juillet...



Les projets à court terme du club :

- ↪ Ouvrir ses portes aux entreprises en ouvrant des créneaux le temps de midi
- ↪ Accueillir des personnes en situation de handicap (un entraîneur a suivi une formation spécifique en 2019)

Pour tous renseignements :

Contact M. GERMAIN Franck :

☎ : 03 29 79 66 03 (Heures de repas)

✉ : fra.germain@free.fr



ETAT CIVIL 2020

MARIAGES



©www.ClipartsFree.de

MARTIN Luigi et STAZIAK Estelle : 08/08/20
TOURNOIS Julien et GEURING Lucie : 09/08/20
MOUMNI Amir et VACHER Maeva : 22/08/20
BIZARD Philippe et BOURGIS Corinne : 05/09/20
BIGNON Yann et PIERRAT Mickael : 05/09/20
BENMIR Saad et HENEGAR Andréa : 10/10/20
LALANDE Christophe et TOUSSAINT Catherine : 07/11/20

NAISSANCES

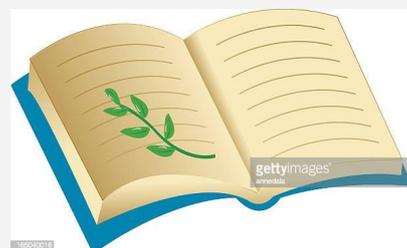


AJVAZI Souleyman : 05/05/20
VENEAU Dimitri : 25/05/20
MILESI Louise : 12/07/20
FONTAINE Nico : 14/08/20
TABARY Océane : 01/09/20
LECLANCHER Ariel : 15/09/20
HENEGAR Mila : 24/09/20
TRAORE Janah : 17/11/20



DÉCÈS

CABRER née DELOUETTE Monique : 05/01/20
KLEIN Thérèse née ZMINKA : 21/02/20
THIEBAULT Paul : 28/02/20
BERTRAND Albert : 20/03/20
HUMBERT Irène née LEBLANC : 22/03/20
BAUDIN René : 08/04/20
MAILLOTTE Régine née Didelin : 25/05/20
PANARD André : 28/05/20
BUSSEZ Andrée née DINÉ : 26/06/20
LIGIER Reine née VAUCHOT : 04/07/20
VIEILLEFON Thérèse née BRACONNIER : 13/07/20
MARIÉ Simone née DIDIER : 26/07/20
LAFONTAINE Gérard : 08/08/20
PICARD Francine née MICHEL : 13/08/20
REMY Claude : 24/08/20
WINGERTER Corinne : 03/11/20
DEMARTIS Bruno : 09/11/20
MOUNIE Gérard : 16/11/20
DURRBACH Jean-Marie : 02/12/2020
VERSTAPPEN Lina née MASELLI : 14/12/20
BECKRICH Claude : 20/12/20
COCHARD Robert : 30/12/20
ROUSSEAU Bernard : 31/12/20



ANIMAUX ERRANTS

Les habitants de la commune sont confrontés aux nuisances d'animaux errants, notamment de chats et de chiens. La législation impose à tous ces animaux l'identification par une puce ou un tatouage. La stérilisation et la vaccination ne sont pas obligatoires mais, surtout pour les chats, fortement conseillées. Une convention de fourrière animale, établie entre la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud, dont fait partie la commune, et le Refuge de Cathy, permet de déposer les chiens ou chats, errants sur le territoire de la commune, au refuge. Celui-ci peut recevoir, héberger, entretenir, soigner ou restituer à leur propriétaire les chiens et chats trouvés en état d'errance.

Le propriétaire d'un animal, identifié par une puce ou un tatouage, sera contacté, afin qu'il vienne le rechercher dans un délai de 8 jours. Au-delà, l'animal deviendra propriété du refuge.

Si le propriétaire est retrouvé alors que l'animal n'a ni puce ni tatouage, le refuge sera obligé d'identifier l'animal, aux frais du propriétaire, avant sa restitution.

Dans le cas d'un animal non identifiable, et passé le délai des 8 jours, ce dernier pourrait être mis à l'adoption, aux conditions de «sociabilisation» et d'identification.



CHIENS CATEGORISES (Il existe trois catégories de chiens.

Les chiens de première et deuxième catégorie dont la possession est soumise à des règles strictes et les chiens de troisième catégorie qui regroupe les autres races de chien.)

- **Chiens de 1ère catégorie «dit d'attaque»** Depuis la circulaire de janvier 2010, l'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'introduction ou l'importation sont interdites sur le territoire français. Il existe trois races de chien classées en 1ère catégorie (Pitbulls morphologies American staff, Boerbulls morphologies Mastiff et Morphologie Tosa).
- **Chiens de 2ème catégorie «dit de garde ou de défense»** : Il existe trois races de chien classées dans cette catégorie (American Staffordshire Terrier, Race ou morphologie Rottweiler et Race Tosa)



Le propriétaire d'un chien de 2ème catégorie doit être titulaire d'un permis de détention délivré par le Maire de la commune. Pour être titulaire de ce permis le propriétaire, obligatoirement majeur, doit impérativement faire identifier l'animal, s'assurer que les vaccinations sont à jour, réaliser une évaluation comportementale et une attestation d'aptitude, et souscrire une assurance responsabilité civile. Sur la voie publique le propriétaire de l'animal doit être en possession du permis de détention et le chien doit être tenu en laisse avec une muselière. Le non-respect de l'une de ces deux obligations entraînera une contravention.



On nous signale la recrudescence de déjections canines malgré des rappels incessants et la mise à disposition de canisacs !

L'infraction est passible d'une contravention.

Gardons notre commune propre et agréable à vivre !

